



Reims, jeudi 9 septembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/05342

Pris en application :

- art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
- Arrêté préfectoral n°DCL-BRGE-2021/087

Feux d'artifices**Canal de Saint-Quentin
bief n°23 de Fontaine-les-Clercs****Une interdiction de stationner (et de circuler dans la zone)
(tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 11/09/2021 de 19:00 à 23:59o **Canal de Saint-Quentin**

entre les pk 58,300 et pk 58,700 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Conformément à l'arrêté de la préfecture de l'Aisne n°DCL-BRGE-2021/087 du 9 septembre 2021, mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'un feu d'artifice sera tiré le samedi 11 septembre 2021 à partir de 22h00 sur la commune de Fontaine-les-Clercs. En conséquence, compte tenu du périmètre de sécurité, la navigation et le stationnement des bateaux seront interdits dans cette section du canal de Saint-Quentin dans les plages horaires susvisées.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

UTI Canaux de Picardie Champagne-Ardenne, 76, rue de Talleyrand, 51084 REIMS CEDEX
Tél : 03 26 79 72 33 - Fax : 03 26 79 72 44

Date limite d'affichage :

12/09/2021

Chef d'UTI

Signé

Charlotte LOGEAIS